

COMPTE RENDU DU CTL DU 15 OCTOBRE 2014 ET DE L'AUDIENCE DU 7 OCTOBRE

A l'ouverture de la séance, la CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

La CGT réaffirme sa condamnation du pacte de responsabilité qui prévoit 31 milliards de cadeaux aux patronat et 50 milliards de réduction de la dépense publique.

Les projets de budget de la Sécurité sociale et de l'Etat en sont une première traduction. La protection sociale, l'assurance maladie, les prestations familiales sont attaquées. Le point d'indice de la fonction publique reste bloqué. La réduction des budgets des ministères et de nouvelles vagues de suppressions d'emplois sont au programme.

Dans le même temps le ministère de la Fonction publique ouvre des discussions en vue de développer le profil au détriment de l'ancienneté et d'instaurer des statuts interministériels voire trans-fonction publique en lieu et place des statuts particuliers.

Le pacte de responsabilité est à l'œuvre à la DGFIP.

La DG entame le processus de fermeture de 850 trésoreries classées C4. Les restructurations-fusions-suppressions de service se multiplient. L'article 25 de la loi dite de simplification porte atteinte au principe de la compétence exclusive du comptable public et prépare la privatisation des missions de recouvrement et de dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

La garantie de maintien dans le service suite à suppressions d'emploi ou restructuration est remise en question à l'occasion du récent groupe de travail national mutations.

La situation dans nos services est de plus en plus difficile.

Nos collègues en contact avec le public font face à une recrudescence d'agissements hostiles. Les récents incendies et dégradations de centres des finances publiques démontrent la gravité de la situation. La CGT renouvelle son exigence que l'Etat garantisse en toute circonstance protection et sécurité à ses agents.

Dans ce contexte, alors que les services ont déjà subi 32000 suppressions d'emplois depuis 2002, l'annonce de 2000 nouvelles suppressions d'emplois réparties en -495 A et A+, -505 B et -999 C constitue une nouvelle provocation.

Plus que jamais la CGT entend œuvrer à la mobilisation pour l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt des restructurations et de la démarche stratégique, la défense du statut et des droits et garanties des personnels et la satisfaction des revendications.

Notre section appelle les agents à participer très nombreux à son assemblée générale annuelle du jeudi 6 novembre à Clichy.

Direction : réorganisation de la division comptabilité produits divers

Il s'agit de créer deux secteurs distincts : un secteur comptabilité Etat et un secteur « comptabilité impôt amendes et liaison recouvrement ». La direction veut ainsi renforcer le pilotage en installant un inspecteur à la tête de chaque secteur. La CGT a fait remarquer que l'adjoint nouvellement affecté ne dispose pas actuellement de bureau et travaille sur le plateau, ce qui accentue le sentiment d'entassement. Suite à

notre intervention, la direction a décidé d'attribuer un bureau personnel au cadre A.

La CGT a demandé un vote sur cette réorganisation, la direction s'y est refusée au prétexte qu'il s'agit d'une opération interne à la direction. Pour nous le sujet relève de la compétence du CTL et aucune disposition n'interdit un vote sur un sujet touchant un service de direction.

Issy-les-Moulineaux

La direction a présenté son projet de transfert de la trésorerie d'Issy-Vanves au CFP d'Issy-les-Moulineaux. Ce transfert induit le déménagement de la 2^{ème} BDV au CFP de Sèvres et d'une partie du PCRP n°8 au CFP de Montrouge. La CGT a rappelé son opposition à cette opération à tiroirs dictée par la

seule recherche d'économies budgétaires et qui se traduit par des déménagements contraints, le démantèlement de la Brigade de Contrôle de la Fiscalité Immobilière (BCFI), l'installation de la 2^{ème} BDV dans des conditions insatisfaisantes, l'éloignement du service FI vis-à-vis de l'utilisateur.

La CGT a soulevé les points suivants :

- Elle a demandé si le maire de Vanves avait donné son accord à cette opération qui situe la trésorerie fusionnée sur un site moins bien desservi. Réponse : le maire considère qu'il s'agit de la « moins mauvaise solution » et il « s'y rallie clairement ».

- Au sujet de la caisse, la CGT a fait remarquer une nouvelle fois que la caisse conjointe aurait à traiter près de 10 000 opérations, ce qui la situe parmi les caisses les plus importantes du département. La CGT a demandé à ce que l'équipe de caisse soit renforcée et que le caissier n'assure que des opérations de caisse et aucune tâche relevant de l'accueil. Après discussion, le directeur a pris l'engagement que le caissier n'effectue que des opérations de caisse.

- Notre délégation a relevé que la direction parlait de transfert d'un PCRП alors que cette entité n'a aucune existence officielle. La direction a répondu une nouvelle fois que la sortie de la note DG était imminente...

La direction a confirmé qu'une partie des postes du PCRП n°8 serait redéployée sur d'autres sites (Sceaux, Boulogne, Sèvres...).

La CGT a posé la question du devenir du régime indemnitaire de l'actuelle BCFI. La direction a certifié qu'il n'y aurait pas de perte de rémunération par l'application du dispositif d'allocation complémentaire de fonction (ACF) de transition ou de garantie de maintien de rémunération.

Au sujet des conséquences RH la direction a assuré que la priorité pour suivre le poste transféré et la garantie de maintien à résidence s'appliqueraient.

Au sujet du transfert de la 2^{ème} BDV à Sèvres, la direction n'a pas nié l'exiguïté des nouveaux locaux. Elle envisage, semble-t-il, de ne transférer que 8 des 9 emplois de l'actuelle brigade à l'occasion du plan emploi 2015. L'emploi non transféré pourrait être supprimé ou redéployé. Les bureaux seront cloisonnés comme l'ont demandé les agents, le sol sera refait, la réfection des toilettes de l'immeuble sera engagée. La direction a précisé que le nombre de places de parking sera adapté à l'effectif transféré. Les bureaux pourront être disposés conformément aux souhaits des agents et les perches électriques seront installées en conséquence. L'achat d'un mobilier plus adapté a été évoqué. Le directeur a souhaité que toutes les marges d'amélioration soient employées.

La CGT a fait remarquer que les projets de restructuration avaient fait l'objet d'un avis négatif du CHS (vote contre : CGT, FO, CFDT ; abstention : Solidaires). Malgré les aménagements apportés, il reste que ces projets entraînent de nouvelles contraintes pour les agents et un éloignement du service public.

Vote : Contre : CGT, Solidaires, FO, CFDT

Regroupement de PCE actuellement sur plusieurs sites

Il s'agit du transfert des emplois PCE de Clichy à Levallois, de Colombes à Asnières et de Suresnes à Courbevoie avec effet au 1/09/2015. La CGT a rappelé la pétition signée par 45 agents des PCE, SIE et SIP de Colombes, opposés au transfert. A notre demande la pétition sera annexée au procès-verbal. Notre délégation a dénoncé le nouvel éloignement du service du contrôle par rapport au

service de gestion et cette concentration en pôles préfigurant de futures suppressions d'emplois. Ces déménagements ne sont possibles que parce que d'autres déménagements (de PCRП) sont envisagés, sans que le CTL n'en ait été saisi, puisque officiellement, faute de note DG, les PCRП ne sont pas encore créés...

Vote : contre : CGT, Solidaires, FO, CFDT

Transferts d'emplois entre PCE

Conséquence d'un changement de périmètre quatre emplois sont transférés (2 A et 2 B) d'Issy à Sceaux et deux emplois A de Nanterre à Neuilly. Les redécoupages de pôle vont bon train. Conséquence

pour les services accueillants : un entassement supplémentaire.

Vote : Contre : CGT, Solidaires, FO ; abstention CFDT.

SIP Colombes

La direction entend réduire pour début 2015 le nombre de secteurs d'assiette de quatre à trois, celui des secteurs de recouvrement de trois à deux et créer un pôle foncier (2 agents). La CGT a constaté à nouveau qu'après avoir fait disparaître le CDIF l'administration se voyait contrainte d'instaurer des cellules spécialisées, ce qui nécessite une formation appropriée. La réduction du nombre de secteurs au

nom de la « mutualisation » vise à créer les conditions de nouvelles suppressions d'emplois, et ce alors que les charges explosent (accueil physique, téléphone, mails, exigences de la hiérarchie...).

Vote : Contre : CGT, Solidaires, FO ; abstention : CFDT.

Frais de déplacement (FDD)

Dans le prolongement de ses interventions au niveau national, la CGT avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour (ce qu'elle a fait également au CHS).

En effet l'application FDD nécessite un investissement lourd de la part de l'agent (e-formation complexe et "pas à pas" de plusieurs dizaines de pages). Elle est d'une utilisation particulièrement malaisée : il faut créer un ordre de mission pour chaque demande, les prétextes de blocage sont multiples. Nombreux sont les collègues qui ne trouvent ni le temps, ni l'énergie de s'investir dans cette application et qui donc, de fait, sont tentés de renoncer au dépôt de leur demande de remboursement.

Au moment où l'état distribue à guichet ouvert, sans le moindre contrôle, des dizaines de milliards d'euros au patronat dans le cadre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, les entraves mises au remboursement des frais des agents (sans parler de leur non-revalorisation depuis des années) sont particulièrement choquantes. Choc de simplification pour les entreprises, complexification à outrance pour les agents de la DGFIP.

La direction a présenté un état de la situation. Selon elle le nombre de demandes se situe au même niveau que l'an passé et, une fois la demande déposée, le remboursement est plus rapide.

475 e-formations sont en cours et n'ont pas été clôturées. La direction, qui reconnaît que l'application n'est pas « intuitive », a insisté sur le fait que le service RH est à disposition des agents pour les

aider à s'approprier l'outil. Elle a précisé que le rôle des valideurs devait se limiter au contrôle de la pertinence de la demande, sans entrer dans le contrôle des justificatifs. Les pièces à produire peuvent être recueillies a posteriori. Répondant à une demande de la CGT, la direction a indiqué que le scannage des pièces justificatives recto-verso n'est plus exigé : seule doit être scannée la face du titre de transport mentionnant les indications du déplacement.

La CGT a demandé que, pour les collègues qui le souhaitent, une formation en « présentiel » (sous la forme de véritables stages de formation) soit organisée, que l'application soit simplifiée (intégration du caractère permanent de l'ordre de mission quand c'est le cas, réduction des étapes, meilleur environnement...). Au plan national la CGT a demandé la suspension de l'application et sa réécriture. Notre délégation a également proposé que soit renforcé le service RH qui gère les demandes et aide nos collègues. Pas de réponse sur ce dernier point. De manière générale, l'administration s'est engagée à faire remonter nos observations et demandes à la centrale.

Ces nouvelles difficultés dans le remboursement des frais ne sont pas acceptables. Pour la CGT aucun agent ne doit être de sa poche. Elle invite tous les collègues à ne pas baisser les bras, à faire valoir leur droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leur missions et à lui faire part des difficultés rencontrées.

Questions diverses

Boulogne

La CGT a fait état de la situation en SIP et en SIE à Boulogne-Billancourt.

L'ensemble du centre fait face à une situation de plus en plus difficile. L'accroissement continu de la ville de Boulogne (davantage d'habitants et d'entreprises) est incompatible avec la réduction constante des effectifs.

En 1999 : 106 000 habitants. Au dernier recensement : 117 000 habitants, soit une augmentation de 10% en 15 ans. Population active et vivant à Boulogne : 56 000 personnes, emplois à Boulogne : 81 000 personnes, soit 27 000 personnes habitant hors de Boulogne qui peuvent potentiellement se rendre à l'accueil de Boulogne pour une demande de renseignement.

De plus, la création des nouveaux quartiers du Trapèze et de l'île Seguin doit permettre d'accueillir à terme une population d'environ 20 000 personnes.

Le nombre d'articles par agent augmente en même temps que la population de Boulogne sans jamais voir de nouveaux postes implantés. Les missions de secteur sont directement touchées et les délais de traitement de certaines tâches sont allongés. Les collègues sont dépités devant l'accumulation de la charge de travail. Cela touche également le service du recouvrement qui ne peut désormais plus remplir certaines missions comme le recouvrement forcé. De plus les agents sont obligés de reprendre certains dossiers que l'accueil n'a pu correctement gérer.

De son côté l'accueil intégré a montré une nouvelle fois ses limites : 4 nouveaux agents C (sortis de concours) ont été nommés à ce poste sans aucune formation préalable aux spécificités de la fonction. Leur manque de formation les empêche de remplir correctement leurs missions. De plus, ils sont envoyés à l'ENFIP en septembre au moment où les besoins en personnel sont les plus importants. Leur

manque de connaissance du métier d'accueil et de ses spécificités a pour effet de devoir demander quotidiennement le renfort des secteurs. Ainsi il n'est pas rare de trouver les secteurs d'assiette et de recouvrement complètement vidés de leurs agents durant cette période.

Nous demandons une formation adaptée au poste d'agent d'accueil immédiatement après la nomination des collègues et le renforcement de l'équipe d'accueil par des agents supplémentaires et expérimentés.

La direction a indiqué qu'elle n'avait pas connaissance des problèmes de l'accueil à Boulogne et qu'elle va se pencher sur la question.

Au sujet du SIE la CGT a fait état des nombreuses difficultés rencontrées par ce service. Des tâches sont constamment rajoutées : traitement du CICE, du crédit impôt recherche. Certains travaux ne sont plus traités : mise à jour CFE, relance TVA, retard sur les CVAE, rôles supplémentaires de CFE, plus aucune radiation d'office. Un poste d'agent C a déjà été supprimé, ce qui a entraîné des retards sur la création des entreprises. Le service de comptabilité doit désormais gérer les procédures collectives.

Les collègues sont de plus en plus submergés par des tâches supplémentaires qui ne leur permettent plus d'assurer la gestion quotidienne de leur service. De nombreux retards sont pris, les objectifs ne sont plus remplis. Nous réclamons des agents supplémentaires pour traiter les tâches courantes de création et gestion des sociétés.

La direction a déclaré avoir conscience que les SIE ont été très pris par la mise en place du CICE mais estime que cette mesure en est désormais à un rythme de croisière et que la charge de travail devrait être maintenant rééquilibrée.

Plus généralement la direction a indiqué avoir bien connaissance de la situation de la ville de Boulogne et de ses spécificités en terme de développement, ajoutant que les conséquences en seraient tirées à l'occasion du prochain plan emploi.

Pour nous l'augmentation des charges, tant concernant les particuliers que les professionnels, nécessite des créations nettes d'emplois en SIP et en SIE sur cette résidence.

Recouvrement des cantines des collèges du Département

Notre délégation a fait l'intervention suivante :

« La CGT s'est procuré la convention de délégation de service public de la restauration scolaire dans les collèges. Cette délégation (à une société privée de restauration) comporte une partie facturation qui n'est ni plus ni moins que la privatisation de la mission de recouvrement des cantines du

Département effectuée par la Paierie départementale.

L'article 3.4 concernant la facturation prévoit que le délégataire effectue la facturation et prend à sa charge la totalité des impayés. Le délégataire est autorisé, de fait, à recouvrer les recettes par tous les moyens qu'il juge nécessaires. Il doit, autant que possible, recourir à des moyens amiables.

Dans le détail : il doit communiquer mensuellement la liste des impayés au Département. Le principe général reste la prise en charge par le délégataire de la totalité des impayés. Un tarif de 50 € par impayé est prévu ! Le délégataire peut effectuer les relances ; il effectue le recouvrement amiable et judiciaire.

Que deviennent alors les missions de recouvrement et de contrôle de la DDFIP ? Elles disparaissent purement et simplement !

La CGT interpelle donc la Direction à ce sujet et exige que les missions au service des populations soient protégées et non livrées aux appétits du Capital !

Car c'est mission par mission, morceau par morceau qu'ont lieu les privatisations de nos services publics. La CGT rappelle que les PPP (partenariats public privé) devaient être l'exception au départ et aujourd'hui c'est quasiment la règle. De plus à l'heure où le gouvernement met en place la réforme territoriale, l'analyse de la CGT est que ce type de mise en délégations de services publics va se multiplier ! »

La direction a répondu qu'elle allait regarder la question et reviendrait vers nous.

Saint-Cloud

La CGT a évoqué la situation au CFP de Saint-Cloud : le secteur recouvrement du SIP est en sous-effectif criant (effectif réel proche de 3 pour 8 postes implantés). Un agent s'est même retrouvé en situation de faire le même jour la caisse, la comptabilité et le guichet. Nous avons demandé que des renforts en nombre soient dégagés sans délai. La direction a déclaré être consciente de la situation du service et s'est engagée à « mettre ce service au centre de ses préoccupations » à l'occasion de la détermination des affectations des équipiers de renfort. Des renforts devraient donc être prochainement dégagés.

Nous avons également attiré l'attention de la direction sur la situation du SIE, un poste B et un C étant vacants. La direction a pris note.

Affranchissement

La CGT a fait part des difficultés occasionnées par la mise en œuvre de la note du 6/10/2014 imposant la stricte application des prescriptions de La Poste en vue de réduire les dépenses d'affranchissement et notamment l'impression des adresses (les adresses

manuscrites étant proscrites). Ces dispositions s'avèrent parfois chronophages. La direction toute occupée à la recherche d'économies, s'en est tenue dans sa réponse aux termes de la note. Un point sera fait dans quelques mois.

Traitement des demandes gracieuses des particuliers

Notre délégation a rappelé l'augmentation constante du nombre des demandes et a contesté la lourdeur du circuit de traitement repris dans la note du 19/9/2014 qui impose un examen préalable en délai de paiement. Cela contribue à l'aggravation des crispations à l'accueil. La direction répond que les contribuables ont des droits mais aussi des devoirs, que le gracieux n'est pas un droit et que l'examen préalable en étalement du paiement se justifie. Nous avons fait remarquer que le discours sur les « devoirs » des contribuables n'était pas celui tenu par les responsables politiques à l'instar du Premier ministre qui évoque le « niveau insupportable » atteint par les impôts dans notre pays. En outre la crise économique est telle que nombreux sont nos

concitoyens frappés par le chômage et la perte de revenus. Il reste qu'une demande de remise gracieuse n'est pas une demande de délai de paiement et doit être traitée comme telle. Le circuit imposé peut générer des tensions et se traduire par des demandes à répétition.

ZUS Nanterre Tivoli

La direction a apporté les précisions suivantes : 194 demandes ont été déposées. 42 dossiers ont été traités par la DG ; il s'agit de dossiers d'inspecteurs qui sont d'un examen plus facile en raison de la linéarité de la carrière A. Le traitement des demandes se poursuit.

EDR

Il a été précisé que les agents EDR seraient affectés dans le cadre des prochains mouvements nationaux uniques (B et C) en tenant compte du zonage nord-sud « 921 ou 922-Sans résidence - EDR ». Au niveau local il n'y aura pas de changement dans la doctrine d'emploi.

AUDIENCE DU 7 OCTOBRE 2014

(Points autres que ceux abordés également lors du CTL)

Trésorerie municipale et CFP de Colombes

Concernant la trésorerie, la direction s'est engagée à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la présence de cafards.

Nous avons rappelé que des fenêtres de la cafétéria du CFP étaient détériorées et menaçaient de tomber. Nous avons également signalé que le nettoyage des fenêtres du site n'avait été effectué que pour la partie intérieure de celles-ci. La direction a pris note.

SIP-CDIF

Nous avons fait état des interrogations des personnels concernant les projets de la direction de restructuration du CDIF : achèvement de la fusion CDIF-SIP et du démantèlement du CDIF sur le nord du département et regroupement des fragments restants à Nanterre.

La direction a répondu que c'était là un « objectif cible » (un « pôle » sur le site de Nanterre), comme d'ailleurs l'objectif d'un seul PRS sur le 92 et que le projet d'achèvement de la fusion CDIF-SIP serait présenté lors du CTL du 20 novembre.

Elle envisage effectivement un regroupement à Nanterre mais n'exclut pas une période transitoire durant laquelle les géomètres du sud du département pourraient rester à Sèvres. La direction

n'a pas souhaité donner davantage de précisions à ce stade.

Agents du service courrier de Nanterre

Nous avons demandé à la direction qu'elle nous communique la liste exhaustive des tâches demandées aux agents de ce service. Il nous semble que celles-ci vont bien au-delà de la doctrine d'emploi de ces collègues. La direction a répondu qu'il y avait une équipe unifiée (affranchissement, courrier et travaux techniques), que les missions les plus techniques étaient confiées à certains agents (anciennement C techniques). que les transports de personnes étaient l'exception et que pour certaines tâches (par exemple transport des comptes de gestion) il pouvait être fait appel aux agents indistinctement.

TM de Rueil

Nous avons alerté la direction sur la situation très difficile de ce poste. Du fait des vacances d'emplois (deux postes de contrôleurs non pourvus) et de congés maladie, il manque actuellement plus de 20% de l'effectif. Nous avons également signalé que la trésorerie recevait toujours de nombreux appels destinés au SIP alors que suite à notre intervention lors du CTL du 11 mars, la direction avait annoncé

l'intervention d'un prestataire pour résoudre le problème. La direction va examiner ces deux sujets.

RF d'Antony

Interrogée par nos soins sur les départs non remplacés, la direction a expliqué que la Recette des Finances était jusque là en surnombre, ajoutant qu'un agent C avait été affecté au 1^{er} octobre, destiné au secrétariat du conciliateur.

Trésorerie municipale d'Antony

La CGT a souligné le fait que le hall d'accueil se trouve particulièrement réduit à l'issue des réaménagements opérés dans la perspective de l'arrivée sur le site de la Recette des Finances. La direction a rétorqué que la fréquentation de la trésorerie était faible. Nous avons répondu que des pics existaient lors des échéances de règlements de loyer. La direction le conteste.

Nous avons fait observer que le local de la caisse servait également au passage des collègues d'un service à l'autre. Pour la direction il s'agit d'une situation qui existe sur d'autres centres. Certains décomptes doivent être opérés par le caissier à la vue du public. La direction renvoie au local de comptage. Répondant à notre interrogation la direction a confirmé la pose prochaine d'une vitre sur toute la hauteur au guichet.

Une fois de plus le regroupement de services se traduit par des conditions d'installation insatisfaisantes, tant pour les agents que pour les usagers.

Trésorerie municipale de Châtillon

En juin dernier la Trésorerie a été l'objet d'un important dégât des eaux et le bureau du cadre A adjoint a été inondé. Nous avons demandé où en étaient les travaux de réfection. La direction a assuré que toutes les précautions avaient été prises pour garantir la sécurité des agents, notamment en faisant appel immédiatement aux services d'un

électricien. La copropriété a décidé la réfection de l'étanchéité de la terrasse et les travaux devraient commencer d'ici peu, dès que les conditions climatiques le permettront.

En matière d'effectif il manque un emploi B. La direction a répondu qu'un agent C était arrivé au 1^{er} octobre. Pour nous le sous-effectif en B ne peut être véritablement résorbé que par l'arrivée de cadres B.

Régime indemnitaire des EDR

La direction a confirmé que le nouveau régime était fondé sur un niveau indemnitaire médian. Dans le 92 les agents bénéficiaient du taux maximum ; ils conserveront leur rémunération par le biais de la garantie. Les avancements d'échelon se traduiront par la hausse de la rémunération globale. Nous invitons tous les collègues concernés à nous faire part des éventuelles anomalies ou interrogations qui pourraient se faire jour.

Rattachement de la commission des Impôts Directs et TCA à la division des particuliers

La direction a expliqué que le rattachement avait pour objectif de rééquilibrer les charges entre division. Il y aurait désormais une division du contrôle des particuliers et de la commission départementale, une autre du contrôle des professionnels et de la commission de conciliation. Nous persistons à penser qu'il n'y a aucune logique fonctionnelle à ces regroupements.

CAPL d'affectation des agents C stagiaires arrivés au 1^{er} octobre

Nous avons demandé la tenue rapide d'une CAPL pour l'affectation des C arrivés au 1^{er} octobre afin que soient prises en compte les fiches de vœux de ces collègues pour déterminer leur structure d'affectation au sein de la résidence attribuée au plan national. Réponse de la direction : cette CAPL devrait se tenir début novembre.

La délégation CGT : Anne Giraudon, Audrey Lemay, Philippe Geoffre, Luc Benoit.

